



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2014

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en Assemblée communale **le mardi 9 décembre 2014, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2014 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet www.autigny.ch)
2. Budget de fonctionnement 2015
- Rapport de la Commission financière
3. Budget des investissements 2015
- Rapport de la Commission financière
 - a. Réfection du toit de la halle polyvalente, seconde étape
 - c. Réserve pour le remplacement de conduites d'eau potable
4. Election d'un membre à la commission financière
5. Planification financière 2015 – 2019
6. Modification du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
7. Projet de fusion de Sarine-Ouest
8. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle no 48
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Bulletin d'informations communales no 150 d'août à décembre 2014

Président

Monsieur Philippe Chassot, syndic

Monsieur Yvan Sapin, vice-syndic
Monsieur Daniel Bovet, conseiller communal
Madame Laurence Charrier, conseillère communale
Madame Dominique Haller Sobritz, conseillère communale
Monsieur André Maradan, conseiller communal

Monsieur Antonio Spadafora, conseiller communal

Secrétaire

Madame Sabine Barras, secrétaire communale

Scrutateurs

M. Albert Vonlanthen, tables 1 et 2
M. Olivier Marchon, tables 3 et 4 et table du Conseil communal

Votes

Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.

Excusés

Marie-Laure et Florian Richoz, Suzanne Maradan

Membres présents

38 citoyens(nes) habilités à voter

M. Philippe Chassot ouvre l'Assemblée communale en souhaitant aux participants, de la part du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCO, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

M. Philippe Chassot présente l'ordre du jour à l'Assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2014

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'assemblée communale du 29 avril 2014 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget de fonctionnement 2015

M. Philippe Chassot informe l'assemblée que le budget de fonctionnement 2015 clôt avec une perte de CHF 87'970.70. Le chapitre "Administration" subit une légère baisse par rapport à 2014, avec un total de charges de CHF 357'254.-- pour des produits de CHF 133'040.--. Les postes de "l'Administration communale" présentent un total de charges de CHF 60'600.-- pour des produits de CHF 23'500.--, soit une légère diminution par rapport à 2014, provenant notamment du choix du nouvel organe de révision. Les postes concernés par l'Administration communale sont les charges du Conseil

communal, des commissions et de la révision des comptes. Les postes de "L'Administration générale" présentent un total de charges de CHF 296'654.-- et des produits de CHF 109'540.--. Le compte 02.318.4 concerne les charges liées à l'étude de fusion de Sarine-Ouest. Ces charges sont ensuite refacturées aux communes participant au projet. Les produits apparaissent sous le compte 02.436.3. Le chapitre "Ordre public" présente un total de charges de CHF 72'735.-- pour des produits de CHF 24'250.--. Pour la justice de paix, le montant de CHF 22'311.-- représente le coût effectif du service des tutelles pour la commune et subit une augmentation. La police du feu présente un total de charges de CHF 44'805.-- pour des produits de CHF 24'250.--. L'augmentation des charges s'explique principalement par les coûts de l'amortissement suite à l'acquisition du nouveau camion. Il est toutefois compensé par une augmentation des recettes provenant de la taxe d'exemption. Le poste "PC intercommunale" est à zéro car les organes intercommunaux ont été dissouts. L'organisation de la protection civile est désormais gérée par le canton. Le chapitre "Enseignement et formation" présente un total de charges de CHF 999'500.-- pour des produits de CHF 154'015.--. La participation de la commune aux frais des écoles primaires et secondaires est en augmentation. Pour le cycle d'orientation, les charges sont plus élevées, bien que nous ayons moins d'élèves qui le fréquentent par rapport à l'année dernière. Ces chiffres nous sont communiqués par les instances cantonales et nous les reportons sans pouvoir les influencer. Comme pour d'autres charges liées, nous n'adaptions pas ces chiffres, ainsi, le budget présenté reflète la réalité. En 2013, par exemple, nous avons constaté une différence en faveur de la commune d'environ CHF 30'000.-- entre le budget et les comptes. Espérons que ce genre de surprise se reproduise! Le poste "Accueil extra-scolaire" concerne la structure mise en place en application de la nouvelle loi en vigueur depuis le 1er janvier 2013. Ce compte est autoporteur, grâce notamment aux subventions allouées. Le service proposé rencontre un franc succès, puisque la fréquentation a doublé pour certaines tranches horaires. La subvention communale se monte à CHF 2'019.--. L'administration scolaire présente un total de charges de CHF 77'816.-- pour des produits de CHF 2'250.--. Le chapitre "Culture et loisirs" présente un total de charges de CHF 108'258.-- pour des produits de CHF 30'600.--. La participation au Conservatoire s'est stabilisée suite à plusieurs augmentations successives. La participation communale à la Bibliothèque régionale d'Avry est stable suite à l'augmentation en 2014 de CHF 6.50 à CHF 10.-- par habitant. Pour mémoire, nous devons mettre à disposition des écoles une bibliothèque, raison pour laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire à cette dépense. Le poste "Sport" présente un total de charges de CHF 74'540.-- pour des produits de CHF 30'600.--. Le chapitre "Santé" présente un total de charges de CHF 258'746.-- pour des produits de CHF 6'300.--. Nous sommes ici en présence de charges liées. Le chapitre "Affaires sociales" présente un total de charges de CHF 379'903.70 pour des produits de CHF 6'775.--. Le poste "Aide sociale" présente un total de charges de CHF 171'150.--. Les principales augmentations proviennent du compte "Participation frais cantonaux d'assistance" qui s'élève à CHF 71'543.--, contre CHF 63'507.-- en 2014. Ce poste concerne la participation communale aux frais du canton. Le chapitre "Transports et communications" présente un total de charges de CHF 162'862.--. Grâce à un hiver clément, nous n'avons pas à charger exagérément le compte "déblaiement, sablage, protection hivernale". En outre, vous remarquerez que nous nous en tenons au strict minimum concernant les frais d'entretien. Certaines charges liées augmentant sans cesse et de manière importante, nous nous devons de limiter les dépenses sur lesquelles nous avons encore une influence. Le chapitre "Protection - Aménagement de l'environnement" présente un total de charges de CHF 309'215.-- pour des produits de CHF 307'350.--. Le poste "Approvisionnement en eau" s'équilibre, comme le veut la loi. Selon le budget, nous prévoyons d'attribuer un montant de CHF 6'680.-- à la réserve. Le poste "Protection des eaux" s'équilibre conformément au règlement communal voté lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2013. Nous prévoyons une attribution à la

réserve de CHF 46'253.-- au budget. Cette réserve permettra, à terme, de financer tout ou partie des investissements futurs à réaliser. Les investissements de la STEP sont terminés. Ainsi, le poste "Participation à la STEP" correspond à celui de l'année dernière. Concernant la déchetterie, comme mentionné dans le bulletin communal, le 50% des recettes doit provenir de la taxe proportionnelle, autrement dit, de la vente de vignettes. Ce n'est pas le cas et nous sommes contraints d'augmenter le prix des vignettes. Celui-ci passera de CHF 1.50 à CHF 2.50 au 1er janvier 2015. Le présent budget en tient compte. Outre l'aspect réglementaire, l'attitude d'une trop grande partie d'entre nous, nous pousse à prendre cette mesure impopulaire. En effet, les coûts de ramassage augmentent alors que la vente des vignettes stagne. Les différentes actions de sensibilisation entreprises ne portent pas leurs fruits. Trop de déchets sont considérés par les citoyens comme encombrants alors qu'ils entrent facilement dans un sac à ordures 110 litres. Les papiers ne sont pas systématiquement attachés et les cartons de loin pas tous pliés. Nous espérons vivement que ce thème récurrent trouve une issue positive. Le chapitre "Economie" présente un total de charges de CHF 14'500.-- pour des produits de CHF 1'100.--. Le chapitre "Finances et impôts" présente un total de charges de CHF 301'710.-- pour des produits de CHF 2'213'283.--. Les impôts sur le revenu et la fortune ont été calculés sur la base des chiffres communiqués par le service cantonal des contributions, les impôts irréguliers, sur la base de la moyenne des 5 derniers exercices et la contribution immobilière en tenant compte des nouvelles constructions en cours. La péréquation financière intercommunale nous est logiquement favorable. Nous voyons l'attribution augmenter. Les intérêts des dettes sont stables par rapport à 2014. Nous profitons pleinement des taux actuels. A l'automne 2015, un prêt de CHF 390'000.- devra être renégocié. Nous devrions profiter là aussi de conditions plus favorables. En 2014, la recette extraordinaire concernait la dernière tranche de l'entrée en vigueur de la 2ème année d'école enfantine. Cette recette n'est plus perçue dès 2015. Pour conclure, le budget clôt donc avec une perte de CHF 87'970.70.

Questions :

M. Jacques Berset demande à quoi correspond l'antenne Swisscom.

M. Antonio Spadafora répond qu'il s'agit du contrat de location pour l'antenne Swisscom. En 2014, la commune a encaissé un montant fixe de CHF 10'000.-- ainsi que CHF 6'300.-- qui correspond à la location annuelle.

M. Jacques Berset : est-ce que l'antenne a été installée récemment?

M. Martin Wettstein explique que l'antenne existe depuis longtemps. Il s'agit de la reconduction du contrat de l'époque.

L'assemblée n'ayant plus de question, **M. Philippe Chassot** cède la parole à **Mme Murielle Cudré-Mauroux**, Présidente de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 18 novembre 2014, la Commission financière a procédé au contrôle du budget de fonctionnement pour l'année 2015. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant le budget 2015. Les charges se montent à CHF 2'964'683.70 et les produits s'élèvent à CHF 2'876'713.--. Ceci laisse ainsi apparaître un déficit de CHF 87'970.70. Tous les postes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont

nécessité des explications qui ont été fournies par les Conseillers communaux présents et ce à l'entière satisfaction de la Commission financière. Cette dernière donne donc un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2015 et recommande à l'assemblée d'approuver ce budget tel qu'il est présenté par le Conseil communal.

Vote du budget de fonctionnement 2015

oui : 38 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

Le budget de fonctionnement 2015 est approuvé.

3. Budget des investissements 2015

Le total des investissements nets se monte à CHF 467'300.--. Ce montant comprend les investissements proposés au vote ainsi que le solde des investissements déjà votés, encore non réalisés ou en cours. Le montant net à voter représente CHF 50'000.--.

a. Réfection du toit de la halle polyvalente, seconde étape

M. Philippe Chassot informe l'assemblée que le coût global est estimé à CHF 30'000.--, que l'amortissement est de 3% et qu'il ne génère pas de nouvelles charges induites et que le financement est couvert par l'emprunt. Il cède la parole à **M. Antonio Spadafora** pour la présentation des détails de la réalisation prévue.

Il s'agit de terminer les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture de la halle polyvalente commencés cette année. Les motifs sont les mêmes qu'en 2013 lorsque l'assemblée a voté la première étape. L'isolation de la toiture a 25 ans et le danger d'infiltration d'eau persiste. C'est une mesure de prévention afin d'éviter d'éventuels dégâts comme ceux auxquels nous avons dû faire face en 2013.

L'assemblée n'a pas de question.

b. Réserve pour le remplacement de conduites d'eau potable

M. Philippe Chassot explique que le Conseil communal propose de mettre, comme chaque année, un montant de CHF 20'000.-- au budget des investissements afin de pouvoir faire face à des réparations, respectivement des déplacements de conduites sans avoir à faire voter un budget déjà dépensé, comme ce fut le cas il y a quelques années. Il rappelle que le règlement communal oblige la commune de déplacer, à sa charge, les conduites si elles dérangent ou empêchent une construction. Le coût est couvert par les fonds disponibles avec un amortissement de 4 %, sans nouvelles charges induites. Ce montant ne sera pas reporté s'il n'est pas utilisé.

Questions :

M. Jaques Berset demande si des conduites ont été déplacées en 2014.

M. Philippe Chassot répond que l'investissement n'as pas été utilisé car la commune n'a effectué que de petits travaux qui ont été comptabilisés dans le compte de fonctionnement.

Il cède la parole à **Mme Murielle Cudré-Mauroux**, présidente de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 18 novembre 2014, la Commission financière a procédé au contrôle du budget des investissements pour l'année 2015. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant les investissements proposés. Cette année, le total des investissements soumis au vote du budget 2015 s'élève à CHF 50'000.-- pour deux objets à voter. Le premier objet pour un montant de CHF 30'000.-- concerne la réfection de la seconde moitié du toit de la halle polyvalente. Le deuxième objet, d'un montant de CHF 20'000.--, est attribué au remplacement ou au déplacement de conduites d'eau potable. Ce montant, comme lors du budget d'investissements 2014, n'est utilisable qu'en cas de problèmes sur le réseau et ne se reporte pas sur les exercices suivants. Pour les investissements prévus en 2015, la Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal. Elle recommande à l'assemblée d'approuver les deux investissements proposés, représentant un total de CHF 50'000.--.

Vote de l'investissement pour la réfection du toit de la halle polyvalente

oui : 38 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

L'investissement de CHF 30'000.-- pour la réfection du toit de la halle polyvalente est accepté.

Vote de l'investissement pour la réserve pour le remplacement de conduites d'eau potable

oui : 38 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

L'investissement de CHF 20'000.-- pour la réserve pour le remplacement de conduites d'eau potable est accepté.

Le Conseil communal remercie l'assemblée pour sa confiance.

4. Election d'un membre à la Commission financière

Suite à la démission au 31 décembre 2014 de M. Samuel Cudré pour des raisons professionnelles, l'élection d'un nouveau membre à la Commission financière est requise. Un appel a été lancé dans le bulletin communal mais aucun citoyen n'a répondu à ce dernier. Il demande à l'assemblée si elle a une personne à proposer.

Mme Murielle Cudré-Mauroux, au nom de la Commission financière, propose la candidature de **M. Rodolphe Rimaz** qui se présente. Employé de commerce, M. Rimaz suit actuellement une formation pour obtenir le brevet de comptable en mars 2015. Il travaille actuellement en tant que comptable dans différentes sociétés fribourgeoises.

Etant le seul candidat, **M. Rodolphe Rimaz** est élu par acclamation.

5. Planification financière 2015 - 2019

M. Philippe Chassot présente la planification financière 2015 - 2019. Les investissements votés pour 2014 et ceux votés ce soir ainsi que les investissements prévus jusqu'en 2019 sont mentionnés dans la planification.

LIBELLES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Achat véhicule pompiers	40'000.00					
Réfection du toit halle polyvalente	30'000.00	30'000.00				
Aménagement trottoir Saint-Garin	137'500.00					
Déplacement de conduites d'adduction d'eau	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
PGEE route de Saint-Garin	403'920.00			400'000.00		
Entretien des Berges de La Glâne	127'477.00					
Pont des Glières					150'000.00	
Route des Gondrans					750'000.00	
Butte de tir						60'000.00
Route des Moleyres				100'000.00		
Eau Chénens						
Tracteur			30'000.00			
Bus scolaire				80'000.00		
Route du Saugy				100'000.00		
Route de Cottens						150'000.00

Vous constatez que nous avons prévu le CHF 20'000.-- annuels pour le remplacement des conduites, même s'ils n'ont pas été utilisés en 2013 et 2014. Nous en avons également tenu compte pour le futur, même si l'investissement non consommé n'est pas reporté.

Comme indiqué dans le bulletin communal, nous allons adopter une politique prudente en matière d'investissements jusqu'à la fin de la présente législature, avec l'espoir que notre situation s'améliore. On peut constater les effets de cette politique sur le montant des investissements prévus en 2015 et 2016.

Un jour, nous devons nous résoudre à assainir la route des Gondrans et le pont qui enjambe la Glâne, ainsi que la route des Moleyres qui conduit à la déchetterie de Chénens et celle du Saugy. A ce jour, aucun projet, ni étude n'a été faite pour savoir en quoi consisteront ces investissements. Nous nous sommes basés sur un devis que nous avons commandé il y a quelques années. Certainement qu'un crédit d'études sera demandé le moment venu.

Après la route de Saint-Garin, une nouvelle étape du PGEE est planifiée pour 2017. Selon le budget qui sera alloué à cet investissement, une partie pourra être financée par les réserves constituées suite à l'adoption du nouveau règlement des eaux usées. Selon l'évaluation que nous avons faite pour 2014, en 2017 nous devrions disposer de CHF 200'000.-- de réserves pour financer cet investissement. Celui planifié en 2017 pourrait être ramené à ce montant, réalisé pour CHF 400'000.-- ou reporté.

Nous avons également prévu un montant pour un bus scolaire. Votre exécutif étudie déjà plusieurs variantes. L'une d'entre elles pourrait consister à sous-traiter les transports. Nous devons également tenir compte de l'introduction de la nouvelle loi scolaire et de son incidence sur le subventionnement du canton. Celle-ci prévoit effectivement le transfert des coûts liés aux transports scolaires aux communes avec une période tampon de trois ans.

Nous avons également prévu un montant pour un petit tracteur. L'actuel montre des signes de fatigue et il est passablement mis à contribution en hiver.

Et pour finir, afin que nous ne l'oublions pas, nous devons assainir notre butte de tir, même si la date butoir se trouve plus loin.

En fonction de ces éléments, des répercussions qu'ils entraînent sur le compte de fonctionnement de par leurs amortissements et intérêts et de l'appréciation de l'augmentation des charges et des recettes (entre 0% et 5%), nous arrivons au résultat de fonctionnement suivant :

CHARGES					
2'796'778.50	2'943'679.84	3'001'758.13	3'113'824.31	3'225'960.15	3'273'260.44
499.90	-	-	-	-	-

PLFI 2014	2015	2016	2017	2018	2019
-----------	------	------	------	------	------

PRODUITS					
2'797'278.40	2'855'709.14	2'908'712.77	2'962'681.40	3'017'696.21	3'073'778.10
-	-87'970.70	-93'045.37	-151'142.91	-208'263.94	-199'482.34

PLFI 2014	2015	2016	2017	2018	2019
-----------	------	------	------	------	------

Le déficit pour 2016 devrait s'élever à environ CHF 93'000.-- pour ensuite dépasser la barre des CHF 150'000.-- dès 2017.

Certains éléments sont connus :

1. Nous ne maîtrisons que les charges qui nous sont propres. Sur 70% du budget, nous subissons les décisions du canton.
2. Lors de l'établissement de chaque budget, nous économisons là où nous le pouvons.
3. Cette planification financière est un outil de conduite, elle n'est pas une science exacte et elle est naturellement sensée évoluer au fil du temps. Elle montre simplement les coïncidences des investissements planifiés et de l'évolution des charges et recettes telles qu'elles nous sont communiquées.
4. Les charges liées vont continuer d'augmenter, il en est tenu compte.

D'autres le sont moins :

1. Nos recettes fiscales stagnent. Il en est également tenu compte. Par contre, nous pourrions nous retrouver en présence d'une bonne ou alors d'une mauvaise surprise non planifiable.
2. Nous restons dans l'attente du sort réservé à l'étude de fusion de Sarine-Ouest. Nul doute que financièrement, la fusion constituerait une solution pour notre commune.

Pour une question de transparence, et en respectant l'article 97, alinéa a bis de la loi sur les communes, cette planification financière a été présentée à la commission financière qui en a pris acte et l'a préavisée favorablement.

Questions :

M. Jacques Berset demande si une partie du financement de l'acquisition du bus scolaire de CHF 80'000.-- serait pris en charge par la commune de Chénens.

M. Philippe Chassot lui répond par l'affirmatif.

M. André Maradan explique que l'idée serait d'avoir deux bus à disposition pour ne faire plus qu'un trajet au lieu de parfois trois. De cette manière, nous n'aurions plus besoin de payer une personne pour effectuer la surveillance de la cour d'école. Il rappelle que les écoles n'ont pas le droit d'échelonner le début des classes.

M. Jacques Berset relève qu'au sujet du PGEE, le plan mentionne une deuxième étape à la route de Saint-Garin. Il demande si, une fois ces travaux réalisés, le PGEE serait terminé.

M. Philippe Chassot répond que non, il s'agit d'une imprécision dans le libellé. Concernant la route de St-Garin, une fois les travaux en cours achevés, ce sera en ordre. La 2ème tranche de CHF 400'000.-- prévue en 2017 correspond à d'autres chantiers du PGEE à effectuer. Il précise qu'il reste encore environ CHF 800'000.-- à investir dans le PGEE.

M. Jacques Berset demande où est-ce que la commune en est actuellement.

M. Yvan Sapin répond que lors de l'étude, un montant total de 3 mio était à prévoir pour la mise en séparatif, mais il s'agit d'une base. Il faut encore compter un mio à investir en plus des CHF 400'000.-- budgétés en 2017. Nous avons effectué entre 30 à 40 % des travaux prévus.

M. Jacques Berset souhaite savoir si le Conseil communal a réussi à tenir le budget d'investissement en 2014.

M. Philippe Chassot explique que le Conseil communal ne peut pas se déterminer actuellement car les travaux de la Route de St-Garin ne sont pas terminés. Concernant les berges de la Glâne, la commune est en contact avec le Service des lacs et cours d'eau pour finaliser le décompte des travaux car ceux-ci sont pris en charge en partie par les propriétaires fonciers, en partie par le canton et le reste par la commune. Les chiffres exacts pourront être annoncés lors de l'assemblée communale des comptes 2014.

M. Jacques Berset demande quand, selon la planification financière et les conséquences sur les charges annuelles, une augmentation d'impôt interviendrait dans ce scénario.

M. Philippe Chassot lui répond que si la commune ne fusionne pas et que si le Conseil communal ne procède pas à une réévaluation d'urgence des investissements prévus, une augmentation d'impôts interviendrait en 2017. Il étudierait à ce moment si certains investissements pourraient être reportés.

M. Jacques Berset : quand est-ce qu'une fusion pourrait être effective?

M. Philippe Chassot précise que la date est liée à la loi sur l'aide aux fusions. Pour bénéficier de cette dernière, les communes doivent déposer leur projet de fusion jusqu'à la fin juin 2016. L'entrée en vigueur de la fusion devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2017. Il relève toutefois qu'une motion a été lancée lors de la dernière session du Grand Conseil pour prolonger ce délai.

6. Modification du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Le règlement voté par l'assemblée communale du 10 décembre 2013 et approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en date du 28 avril 2014 a été établi sur la base du règlement type proposé par cette même direction. Quand bien même nous avons soumis le règlement au Service de l'environnement pour approbation, celui-ci nous informait le 4 novembre 2014, qu'il comportait une erreur de formulation à l'article 38. Nous proposons donc à l'assemblée de modifier le règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Actuellement l'article 38, soit

Art. 38 Taxe de base
 a) Pour un fonds construit situé dans la zone à bâtir

ne constitue pas une base légale suffisante pour taxer les fonds non construits situés dans la zone à bâtir.

C'est pourquoi, en suivant la proposition du Service de l'environnement, nous vous proposons la formulation suivante :

Art. 38 Taxe de base
a) Pour un fonds situé dans la zone à bâtir

L'assemblée n'a pas de question.

Vote sur l'approbation des modifications du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

oui : 38 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

La modification du règlement communal est approuvée.

7. Projet de fusion de Sarine-Ouest

Dans le bulletin communal, nous vous faisons part de la volonté des 10 communes concernées par ce projet ambitieux d'informer de manière uniforme et concertée sur l'état d'avancement du projet. Malheureusement, le manque de disponibilité de la coordinatrice du projet et les nombreuses discussions relatives à l'élaboration définitive d'un rapport d'étude font qu'il n'a pas été possible de nous fournir une présentation à temps pour nos assemblées communales respectives.

Votre exécutif tient tout de même à vous transmettre certaines informations sans rentrer dans les détails.

Un état des lieux des infrastructures communales a été réalisé dans toutes les communes du périmètre de fusion de Sarine-Ouest (10 communes). De nombreuses et intenses séances ont eu lieu durant cette année 2014 sous forme de groupes de travail afin de rassembler de précieuses données et de procéder à une analyse pour chaque commune. Ces éléments sont consolidés dans un rapport de fusion sur lequel les communes doivent donner leur accord jusqu'au 19 décembre prochain.

Ce rapport de fusion permettra à chaque commune de décider de la suite à donner au projet de fusion. En l'état, deux séances d'informations à la population sont prévues dans la seconde moitié du mois de février. Elles devraient se dérouler à l'aula du CO de Sarine-Ouest à Avry. La suite logique est de procéder ensuite à un vote consultatif. Il va sans dire que nous vous tiendrons informés dès que possible de la suite des événements.

Nous pouvons cependant déjà vous donner notre position : Au vu des résultats issus des séances de groupes de travail, de notre situation financière, des nombreuses synergies et du potentiel d'amélioration des services qu'offre le projet, votre exécutif est favorable à une fusion des communes de Sarine-Ouest.

Nous souhaitons respecter notre engagement quant au mode de communication et d'information choisi. Vous comprendrez dès lors que nous ne puissions répondre à des questions de détail ce soir.

8. Divers

Avant de céder la parole à l'assemblée, le Conseil communal souhaite prendre officiellement congé de son ancien syndic.

Cher Martin,

C'est avec plaisir que je m'adresse à toi pour te dire, au nom du Conseil communal, du personnel et de toute la population d'Autigny... un grand MERCI. Ta disponibilité pour la cause publique est exemplaire et mérite toutes nos félicitations. En effet, tu as intégré la commission financière de notre commune en 1996. Tu as dû y renoncer en 2002, puisque, suite aux démissions d'Anne Gaillard et Jean-Pierre Maendly, c'est le 8 octobre 2002 que tu fais ton entrée et que tu sièges pour la première fois au Conseil communal, un jour après ton assermentation. C'est d'ailleurs accompagné d'Yvan Sapin que tu intégrais l'exécutif. Le 12 avril 2006, lors de la séance de constitution suite aux élections communales, tu endossais le titre et la responsabilité de syndic. C'est le 24 juin 2014 que nous avons siégé ensemble pour la dernière fois, puisque tu prenais congé de ta fonction pour le 30 juin 2014.

Ce fut un long périple! La vie de conseiller n'est pas de tout repos... celle de syndic non plus! Après tant d'années, nous te souhaitons de profiter d'un repos bien mérité... même si nous savons tous que le farniente et toi ça fait souvent deux! Tu as été un membre actif et dynamique au sein de l'exécutif. Des idées claires et une volonté au-dessus du commun pour atteindre les buts fixés et ce dès ton entrée en fonction. Tu as d'ailleurs dirigé l'exécutif de la même manière et été ainsi l'acteur, le moteur ou encore le témoin de belles réalisations. Je citerai entre autre le développement du quartier de la Dontzire, la place du centre village et implication dans le ou les projets de fusion successifs dans lesquels tu as toujours eu un rôle de locomotive. Comme le projet de fusion en cours, certains chantiers ne sont pas terminés. Il y a le RPS, la révision du PAL ou le PGEE. Nous nous efforçons de suivre et de mener à terme ces chantiers avec le sérieux et la motivation que tu nous a laissés. D'autre n'ont jamais vu le jour comme l'ARS. Il faut bien admettre que le jour où nous pourrions disposer d'une piscine digne de ce nom n'est pas né et que nous ne serons probablement plus beaucoup parmi les conseillers actuels pour en débattre autour de la table du Conseil!

Au nom des autorités communales, je te réitère nos remerciements pour ton engagement. Nous te souhaitons plein succès dans ta vie familiale et professionnelle. Que la santé t'accompagne et que tu retrouves un peu de temps pour apprécier les bonnes choses de la vie et profiter de ta monture pour t'offrir de belles escapades. Que ce présent soit le signe de la reconnaissance des autorités et de toute la population d'Autigny. Cher Martin, un grand Merci et encore bonne chance et beaucoup de plaisir pour la suite.

M. Martin Wettstein remercie l'assemblée et le Conseil communal. Il est arrivé dans la commune, avec son épouse Catherine, en 1994. Après une première élection malheureuse puisqu'il était faisait parti des viennent-ensuite, il a été élu conseiller

communal consécutivement à la démission de Mme Anne Gaillard et M. Jean-Pierre Maendly. Il a débuté son mandat en même temps que M. Yvan Sapin. Etant donné qu'il a remplacé Mme Anne Gaillard, il lui a dit qu'il faisait le rôle de la femme. Il relève que la fonction est un travail très intéressant et passionnant. Il encourage tout un chacun à s'engager pour la chose publique et souhaite une bonne suite pour la commune. Il précise ensuite qu'il encourage la fusion car il est un partisan convaincu.

Questions :

M. Laurent Brugger demande si les vignettes de la déchetterie acquises en 2014 restent valables en 2015.

M. Philippe Chassot répond par l'affirmative en précisant que le prix n'est pas mentionné sur les vignettes.

M. Roland Bovet souhaite savoir si le calendrier du réabornement est respecté.

M. Philippe Chassot explique que la procédure est très longue et qu'elle va durer encore un certain temps, d'autant plus que le Registre foncier a beaucoup de retard. Il espère que le dossier soit clos d'ici la fin de la législature.

M. Roland Bovet précise que, concernant le réabornement du remaniement parcellaire, cela n'avance pas. Ils n'ont pas encore eu l'occasion de faire d'assemblée. De plus, il a constaté que certaines bornes avaient été déposées dans les champs mais qu'elles n'avaient pas encore été installées.

Mme Laurence Charrier a contacté M. Yvan Chassot, responsable du bureau de géomètre mandaté, soit YC Géomatique SA. Ce dernier lui a communiqué que le dossier du réabornement se trouve actuellement au Service de l'agriculture et sera ensuite transmis au Service du cadastre jusqu'à fin 2015. L'enquête pourra ensuite être réalisée. Il faudra encore compter une année à deux de traitement au Registre foncier.

M. Jacques Berset relève que le trottoir en face de la maison de feu Jean-Marc Mauroux est fortement endommagé. Il espérait que la commune profiterait des machines sur place pour le réparer.

M. Daniel Bovet l'informe que le goudronnage est prévu le lendemain.

L'assemblée n'ayant plus de question, **M. Philippe Chassot** remercie sincèrement ses collègues du Conseil communal pour leur engagement, pour le travail constructif, la collégialité et la très bonne entente qui règne durant les séances. Ils ont tourné une page au 1er juillet, mais grâce à eux, le livre est resté ouvert et ils ont pu s'atteler sans tarder et sans obstacles à l'écriture de cette nouvelle page.

Il remercie également les deux piliers, Mmes Chantal Gobet et Sabine Barras qui accomplissent un immense travail. Sans leur engagement, de nombreuses tâches ne seraient pas accomplies avec la même rigueur et la même qualité. Leurs connaissances et leur professionnalisme leur sont d'un précieux soutien tout au long de l'année.

Merci également à leur employé communal, Daniel Chablais, qui contribue grandement au maintien de la qualité de ses infrastructures. Merci encore à tous ceux qui oeuvrent pour la commune, soit au niveau de la conciergerie, la déchetterie et toutes les autres

tâches. Sans leur apport, la commune ne pourrait offrir les services qu'elle propose avec le même niveau de satisfaction pour les bénéficiaires.

Merci enfin à vous toutes et tous pour la confiance que vous témoignez au Conseil communal.

Enfin, **M. Philippe Chassot**, au nom du Conseil communal, souhaite aux participants de l'assemblée, ainsi qu'à leur famille de très belles fêtes de fin d'année, et présente ses meilleurs vœux pour 2015.

Comme de coutume lors de l'assemblée du budget, le verre de l'amitié attend les citoyens.

L'Assemblée communale est close à 21h10.

La secrétaire :



Sabine Barras

Le syndic :



Philippe Chassot